

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 31 janvier–2 février 2005**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.1/2005/14**

10 juin 2005

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.1/2005/13.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



## TABLE DES MATIÈRES

|  | Page |
|--|------|
| <b>QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES</b>   | 1    |
| 2005/EB.1/1 <b>Questions stratégiques actuelles et futures</b>   | 1    |
| <b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>   | 4    |
| 2005/EB.1/2 <b>Définition des situations d'urgence</b>   | 4    |
| 2005/EB.1/3 <b>Retrait après une situation d'urgence</b>   | 4    |
| 2005/EB.1/4 <b>Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO</b>  | 5    |
| <b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>  | 7    |
| 2005/EB.1/5 <b>Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5</b>   | 7    |
| 2005/EB.1/7 <b>Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations</b>  | 7    |
| 2005/EB.1/8 <b>Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004-2005</b>                                     | 9    |
| 2005/EB.1/9 <b>Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM</b>                                  | 9    |
| <b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>   | 10   |
| 2005/EB.1/12 <b>Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR</b>                             | 10   |
| <b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE</b>   | 10   |
| 2005/EB.1/13 <b>Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0</b>   | 10   |
| <b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE – QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>   | 11   |
| 2005/EB.1/14 <b>Augmentations budgétaires pour des activités de développement — Programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2</b>               | 11   |
| 2005/EB.1/15 <b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Ouganda 10121.1</b>  | 11   |
| 2005/EB.1/16 <b>IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour</b>  | 11   |
| <b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES – QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>   | 13   |
| 2005/EB.1/17 <b>Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Colombie 10366.0</b> | 13   |
| <b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE</b>  | 14   |
| <b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE</b>  | 15   |
| 2005/EB.1/18 <b>Intervention du PAM à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami</b>  | 15   |



|  |    |
|--|----|
| <b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST</b>  | 16 |
| <b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b>  | 17 |
| 2005/EB.1/21 <b>Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies</b>             | 17 |
| <b>QUESTIONS DIVERSES</b>  | 18 |
| 2005/EB.1/23 <b>Rapport oral sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM</b> | 18 |



---

## QUESTIONS STRATEGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

### Questions stratégiques actuelles et futures (2005/EB.1/1)

1. En réponse à la demande d'informations sur l'intervention mise en oeuvre par le PAM à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami dans l'océan Indien, le Directeur exécutif a ouvert son exposé en donnant un aperçu des actions menées et planifiées par le PAM en rapport avec cette catastrophe.
2. Le Directeur exécutif a souligné que, malgré la soudaineté et l'ampleur de l'événement, la réaction de la communauté internationale a été des plus encourageantes – 7 milliards de dollars ont été mobilisés par les gouvernements, les organisations et le grand public. L'intervention du PAM a été lancée en 48 heures: des fonds ont été mis à disposition au titre du Compte d'intervention immédiate, les réserves de produits alimentaires disponibles dans les pays ont été utilisées et les navires transportant les cargaisons d'aide humanitaire détournés vers la zone touchée. L'appui logistique fourni par les forces armées de plusieurs pays a été fort apprécié, en particulier pour livrer les produits alimentaires dans les zones difficiles d'accès; le PAM devrait se charger d'une grande partie de la logistique au fur et à mesure que la situation se stabiliserait. Un réseau d'organisations non gouvernementales et autres est déjà opérationnel. Les opérations sont correctement financées; tout excédent financier sera affecté là où il sera le plus nécessaire, sous réserve de l'accord des donateurs. Le Directeur exécutif a assuré le Conseil que les comptes rendus permettraient une transparence parfaite.
3. Toutefois, le PAM doit, entre autres problèmes, ne pas perdre de vue les autres catastrophes dont on parle moins. La leçon à tirer de la réaction à la catastrophe provoquée par le tsunami est que le monde se préoccupe des populations en situation de risque et est prêt à contribuer à améliorer la vie des personnes pauvres souffrant de la faim.
4. Le Directeur exécutif a ensuite présenté les autres questions stratégiques auxquelles le PAM était confronté. Des sondages récents ont montré que la faim et la pauvreté figurent au nombre des questions importantes dans l'esprit des dirigeants et du public. Pour venir à bout de la faim, notamment celle des enfants, un mouvement d'ampleur mondiale est nécessaire. Les Nations Unies se tourneront vers le PAM pour diriger l'action en vue d'atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement.
5. La situation reste grave au Darfour, où les difficultés logistiques et l'insécurité constituent les problèmes principaux, mais où le PAM a réussi à apporter son aide à 1,5 million de personnes sur les 2 millions ciblés. Il a travaillé en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour assurer la pulvérisation des zones de l'Afrique de l'Ouest dévastées par les criquets pèlerins; le problème se posera probablement de nouveau en 2005. En Afrique australe, la situation est l'une des plus graves du monde: du fait de la triple menace, l'espérance de vie dans la région a baissé de 22 ans; un enfant sur cinq est orphelin à cause du sida. Il est nécessaire de coordonner l'action au maximum pour renforcer l'efficacité et résoudre les problèmes. C'est là, pour les Nations Unies, une bonne occasion de modifier leurs modalités d'opération et de coordonner leur action. En Iraq, le PAM a transféré ses opérations au Ministère du commerce, mais envisage d'avoir un rôle à jouer à l'avenir pour fournir une aide alimentaire aux femmes et aux enfants vulnérables. Le PAM n'est nullement concerné par les malversations évoquées en liaison avec le programme pétrole-contre-nourriture.



6. Le Directeur exécutif a participé au Forum économique mondial de Davos et à la conférence de Kobe (Japon), sur la réduction des risques et les systèmes d'alerte rapide concernant les catastrophes naturelles. Un nouveau site Web sur l'information en période de crise a été mis en place et est désormais opérationnel. Un examen des opérations est en cours en vue de renforcer l'efficacité de façon qu'un même volume de ressources permette d'aider plus rapidement un plus grand nombre de bénéficiaires. Le nouveau Comité d'audit a été organisé; le PAM envisage de procéder à des audits de tous les pays tous les trois ans. Des spécialistes de la sécurité supplémentaires ont été engagés dans le monde entier; des dispositifs anti-explosion ont été installés dans tous les locaux du PAM. L'Assemblée générale n'a pas donné son aval à un système central de financement de la sécurité pour les Nations Unies, et les dépenses de sécurité du PAM devraient donc augmenter.
7. M. Morris a souligné l'utilité des partenariats et d'une collaboration renforcée entre les institutions des Nations Unies et leurs partenaires. Il a insisté sur l'importance que revêtent l'arrivée de nouveaux pays donateurs et l'augmentation des dons des principaux donateurs, qui permettent notamment au PAM d'être moins dépendant d'un seul grand donateur. L'appui du secteur privé est de plus en plus conséquent et a atteint des niveaux sans précédent à la suite de la catastrophe de l'océan Indien. Le PAM entend accroître sa visibilité en proposant des sites Web en plusieurs langues et en renforçant sa présence dans les médias. La manifestation "Arpenter la terre" continuera d'être organisée, dans l'espoir qu'elle s'amplifiera et fera connaître le PAM dans le monde entier. Le Directeur exécutif a remercié tous ceux qui en ont appuyé l'organisation au moyen de dons, mais il est toujours aussi urgent d'obtenir des dons pour financer de nombreuses opérations.
8. Le Conseil a félicité le Directeur exécutif pour la concision et la clarté de son exposé. L'intervention rapide du PAM en réponse à la catastrophe provoquée par le tsunami a été approuvée à l'unanimité. Plusieurs membres ont souligné toutefois que d'autres situations d'urgence dont le PAM s'occupe, par exemple celles du Darfour, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique australe et des pays d'Europe centrale et orientale, ne devraient pas être oubliées et que les enseignements tirés des opérations devraient être synthétisés pour pouvoir être utilisés ailleurs; la nécessité de passer des secours aux activités de développement a été reconnue. Le Conseil a souligné l'importance pour le PAM de continuer à axer son action sur le premier objectif du Millénaire pour le développement. Plusieurs membres ont invité le Directeur exécutif à présenter au Conseil ses idées sur la façon d'atteindre ce premier objectif, action dans laquelle le PAM jouerait probablement un rôle important.
9. Plusieurs membres ont demandé au Secrétariat de présenter un document de travail sur le passage des secours d'urgence aux activités de développement dans le cas des catastrophes naturelles. Le Président a rappelé au Conseil que ce point sera probablement examiné à la réunion conjointe des conseils d'administration prévue pour janvier 2006. Un appel largement soutenu a été lancé en faveur de l'organisation d'une réunion ministérielle pour accroître la visibilité du PAM et renforcer son image au plan politique. Il a été suggéré qu'une telle réunion soit régulièrement inscrite au calendrier d'activités du Conseil. Il a été proposé que le PAM recoure de plus en plus aux médias pour se faire connaître en tant qu'organisme humanitaire de premier plan.
10. Plusieurs membres ont souligné l'importance du financement multilatéral et des nouvelles modalités de financement comme moyens de rendre les interventions du PAM plus efficaces et plus souples. Certains membres ont félicité le Secrétariat pour l'amélioration de ses procédures. La nécessité d'élargir encore la gamme des donateurs et de recourir au financement privé a été également soulignée par plusieurs membres. L'amélioration du système des Nations Unies, en particulier la coordination renforcée et l'adoption de politiques communes par les diverses organisations, contribuerait également



à rendre les interventions plus efficaces. Les activités du *Boston Consulting Group* dans ce domaine ont été accueillies avec intérêt.

11. De l'avis général, des évaluations précises des besoins d'aide d'urgence et des prévisions fiables des dons constituent des instruments essentiels pour améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions et réduire la vulnérabilité; le renforcement du suivi et de l'évaluation est également important à cet égard. Il est nécessaire de disposer d'informations plus abondantes et de meilleure qualité sur les catastrophes naturelles pour pouvoir se préparer à ces événements et atténuer les effets des catastrophes naturelles qui ne sont pas simplement de nature locale. Les recommandations de la réunion de Kobe devraient être appliquées; un membre a avancé l'idée d'un système mondial d'assurance contre les catastrophes naturelles. Plusieurs membres ont souligné que le sous-développement qui perdure depuis de nombreuses années est un facteur important qui exacerbe les effets des catastrophes et que le renforcement des capacités peut fortement contribuer à atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement.
12. Plusieurs membres ont souligné combien il importe de tenir les donateurs informés et de solliciter leur avis ainsi que celui des bénéficiaires au sujet des questions humanitaires; il est également important de travailler en collaboration avec les gouvernements, notamment dans le cadre des interventions axées sur le redressement. La politique d'achats locaux et régionaux a été jugée satisfaisante; un membre a estimé que le PAM devrait travailler sur cette question avec l'Organisation mondiale du commerce et a signalé qu'il faudrait procéder avec précaution pour éviter de perturber les marchés locaux, notamment dans le cas de dons en nature. Certains membres ont noté qu'il serait nécessaire d'étudier le rôle de l'aide alimentaire dans les situations d'urgence. Le Conseil a souligné qu'une approche globale et des partenariats avec d'autres organisations et institutions telles que la Commission européenne, avec laquelle un partenariat stratégique était sur le point d'être établi, étaient indispensables pour que le PAM s'acquitte de son mandat.
13. En réponse, le Premier Directeur exécutif adjoint a pris bonne note des félicitations du Conseil et souligné que l'intervention lancée à la suite du tsunami n'a pas fait oublier au PAM ses activités dans des situations d'urgence moins visibles; il a pris acte de l'appui reçu des gouvernements de la région. Il a accueilli favorablement la proposition d'organiser une réunion ministérielle; le Secrétariat examinera cette question et formulera des recommandations quant aux dates possibles. Il a précisé que, même si les activités de redressement ne sont pas toujours financées comme elles devraient l'être, il est clair que les programmes de développement réduisent l'impact négatif des crises: les communautés les plus développées ont tendance à se relever plus vite des catastrophes. M. Graisse a indiqué que les enseignements tirés de la catastrophe provoquée par le tsunami seraient étudiés de près et mis en pratique dans les opérations futures du PAM. Le travail d'harmonisation et de coordination entre les institutions des Nations Unies se poursuit, en particulier pour les programmes de moindre envergure; il est nécessaire de mieux définir les attributions des uns et des autres. Le rôle de l'aide alimentaire dans les situations d'urgence dépend des circonstances et le Secrétariat l'examine constamment. Une meilleure visibilité est indispensable; les Organisations non gouvernementales (ONG) sont souvent plus visibles parce qu'elles travaillent au bout de la chaîne d'approvisionnement. Le Directeur exécutif s'adressera au Conseil en temps opportun pour lui exposer ses idées sur la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement.
14. Le Président a proposé que le Bureau soit chargé de suivre la proposition d'organisation d'une réunion ministérielle et fasse rapport à ce sujet à la session annuelle du Conseil de 2005. Il a proposé que le Secrétariat et le Bureau poursuivent l'examen de la question concernant la transition entre secours et développement et qu'un rapport soit présenté au Conseil, le moment venu.



## QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

### – Définition des situations d'urgence (2005/EB.1/2)

### – Retrait après une situation d'urgence (2005/EB.1/3)

15. Présentant les deux documents, le Secrétariat a indiqué que le PAM s'est engagé à soumettre une série de documents sur des questions se rapportant aux situations d'urgence au cours de l'exercice biennal 2004–2005, notamment la valeur actuelle de la définition des situations d'urgence, qui remonte à 1970. Les points à l'examen définissent le contexte général des interventions d'urgence du PAM ainsi que les stratégies suivies par ce dernier pour se retirer au moment voulu et en toute efficacité.
16. Le Secrétariat a conclu que la définition en vigueur des situations d'urgence est pour l'essentiel valable mais qu'elle pourrait être renforcée au moyen de légères modifications tenant compte des pratiques actuelles et des politiques les plus récentes du PAM. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la nécessité de sauvegarder et de protéger les moyens de subsistance et de reconnaître le rôle que joue le PAM dans les situations d'urgence complexes, telles que définies par le Comité permanent interorganisations. Le Secrétariat a souligné l'importance du processus d'évaluation des besoins d'urgence pour déterminer si l'aide alimentaire est appropriée dans une situation d'urgence donnée et a précisé que les interventions d'urgence ne sont pas adaptées pour faire face à l'insécurité alimentaire chronique. Il a également noté que la situation des communautés touchées par le VIH/sida présente les mêmes caractéristiques que les situations d'urgence démarrant lentement, mais qu'une intervention de plus longue durée qu'une opération d'urgence est généralement nécessaire dans un tel cas.
17. Le document relatif au retrait après une situation d'urgence expose les stratégies générales à suivre pour i) mettre un terme à une intervention ou ii) transformer une intervention d'urgence en une intervention à long terme plus efficace dans les cas où cela s'avère nécessaire. Pour le PAM, l'objectif global d'une intervention d'urgence devrait être de récupérer ce qui a été perdu. Pour revenir à la situation antérieure à la crise, le PAM n'est pas nécessairement le principal acteur mais peut fournir un appui à d'autres organisations ou aux gouvernements. Les interventions d'urgence peuvent parfois, également s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire; les résultats d'une intervention d'urgence peuvent même aller au-delà du retour à la situation de vulnérabilité antérieure.
18. Le Conseil a été prié d'approuver l'adjonction de la définition révisée des situations d'urgence à la Synthèse des politiques générales du PAM, ainsi que d'une section se rapportant au retrait des situations d'urgence. Le Conseil a reconnu l'importance de ces documents pour éclaircir la question des interventions d'urgence et a exprimé sa confiance à l'égard du Secrétariat pour la préparation des documents.
19. S'agissant de la définition des situations d'urgence, certains membres ont hésité à adopter la formulation des situations d'urgence complexes figurant dans la définition donnée par le Comité permanent interorganisations (ce qui ne correspond pas à une approbation officielle d'un organe intergouvernemental). Ils ont estimé que la définition devrait ménager la marge de souplesse nécessaire aux interventions du PAM. Quelques membres se sont déclarés préoccupés par l'expression "crises économiques" et par le fait que l'évaluation des besoins et la question de l'adéquation de l'aide alimentaire n'étaient pas expressément mentionnées dans la définition. En ce qui concerne l'expression "crises économiques", le Conseil a fait observer qu'elle ne serait peut-être pas suffisante pour





définir une "situation d'urgence": on pourrait aussi faire mention de la perturbation des marchés ou des systèmes de distribution. Certains membres ont fait remarquer qu'une crise n'appelle pas nécessairement l'apport d'une aide alimentaire et que la décision de recourir à cette forme d'aide devrait reposer sur des évaluations des besoins d'urgence.

20. En ce qui concerne le retrait après les situations d'urgence, le Conseil s'est félicité du document et du débat qu'il a suscité. Des membres du Conseil ont suggéré que pour planifier et mettre en œuvre des stratégies de retrait, le PAM devrait avoir recours à l'évaluation des besoins d'urgence, élaborer des critères précis pour le retrait, mettre davantage l'accent sur le rétablissement des moyens de subsistance et renforcer les partenariats avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements et les ONG en ce qui concerne les plans de soutien du redressement. Pour certains membres, l'objectif consistant à ramener les communautés aux niveaux antérieurs à la crise pourrait s'avérer trop ambitieux pour le PAM agissant seul; le PAM devrait donner plus d'importance aux partenariats, et chercher en particulier à travailler dans le cadre de la stratégie globale de redressement et de développement du gouvernement. De façon générale, le PAM a été encouragé à mettre l'accent sur le renforcement de la capacité des populations vulnérables de satisfaire leurs besoins de subsistance et de résister aux crises futures. Des membres du Conseil ont ajouté que, pour s'attaquer aux causes des situations d'urgence, il faut souvent un engagement politique; on a relevé que le document demande au PAM de jouer un rôle d'avocat. L'importance de bons systèmes de gestion axée sur les résultats pour définir des critères de référence en ce qui concerne les décisions de retrait a également été soulignée.
21. Le Secrétariat a relevé avec satisfaction l'intérêt manifesté par le Conseil et a affirmé que le PAM est résolu à organiser ses interventions d'urgence et ses retraits de façon systématique. Il a rappelé que la définition proposée des situations d'urgence ne constitue pas une tentative de modifier les pratiques du PAM, mais vise à harmoniser cette définition avec les pratiques actuelles, ainsi que celles des autres institutions des Nations Unies et des partenaires d'exécution. L'expression "situation d'urgence complexe" est fréquemment utilisée, par exemple par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, depuis plus de dix ans. Le document relatif à la définition des situations d'urgence devrait également être considéré comme une première étape et non comme un exposé de politique générale face aux situations d'urgence. La définition est complétée par les évaluations des besoins d'urgence et d'autres mesures se rapportant aux situations d'urgence, y compris celles qui seront soumises ultérieurement au Conseil pendant l'année 2005.
22. Au sujet du retrait après une situation d'urgence, le Secrétariat a clairement précisé que le PAM reconnaît que l'objectif global des interventions d'urgence est de ramener les communautés aux niveaux antérieurs à la crise, mais qu'il ne s'agit pas là d'un résultat qui lui est souvent possible d'atteindre seul; le rôle de l'aide alimentaire varie d'une situation à l'autre; le Secrétariat a affirmé que les gouvernements ont un rôle capital à jouer dans ce processus. Des orientations relatives aux stratégies de retrait seront élaborées une fois que la politique générale aura été approuvée; les critères de retrait seront formulés au cas par cas pour chaque projet.
23. À l'issue de consultations, le Conseil a examiné diverses modifications de rédaction aux projets de décisions figurant dans les documents et a adopté les décisions ainsi amendées.

## **Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO (2005/EB.1/4)**

24. Le Conseil a félicité le Secrétariat pour la qualité du rapport, en rappelant qu'il s'agit du premier rapport de ce genre et d'une initiative en cours. Il a estimé que le rapport pourrait être amélioré si son mode de présentation et sa structure étaient modifiés et qu'il devrait



traiter plus longuement des effets des activités du PAM. Les membres du Conseil ont également formulé des observations sur divers points, en particulier la diminution des financements multilatéraux, la contribution du PAM à la suite donnée au rapport de l'Examen triennal d'ensemble des activités, l'alimentation scolaire et la coopération au sein du système des Nations Unies et avec les ONG.

25. En réponse à ceux qui trouvaient que le rapport était "monotone" et ne faisait pas ressortir, comme il aurait pu le faire, ce qui s'était amélioré ou qui avait changé au PAM au cours de l'année, le Secrétariat a fait observer qu'il n'est pas facile de modifier le mode de présentation établi par le Conseil économique et social. Il a néanmoins accueilli avec intérêt la suggestion selon laquelle les résumés des rapports à venir devraient mettre en évidence les éléments nouveaux méritant une attention particulière. Le Secrétariat a également approuvé l'idée qu'un résumé du rapport soit communiqué à l'avance au Bureau de façon à repérer les domaines dans lesquels il serait nécessaire de donner des informations plus précises.
26. Tout en convenant que mesurer l'impact des activités du PAM constitue un objectif légitime, le Secrétariat a souligné qu'un tel objectif soulève de sérieuses difficultés; il est particulièrement difficile d'évaluer l'impact d'activités mises en œuvre à l'échelle de tout le système. Il faudrait disposer d'outils améliorés et de meilleurs rapports provenant du terrain où le personnel local est déjà surchargé par la préparation des multiples rapports exigés. Le Secrétariat a indiqué que les activités dans ce domaine devraient être replacées dans le contexte de la rationalisation du processus d'élaboration des rapports.
27. En ce qui concerne les observations formulées sur les ressources, en particulier la diminution des financements multilatéraux entre 2002 et 2003, le Secrétariat a rappelé au Conseil que le mode de présentation convenu pour ce rapport prévoit un examen des ressources mais que le rapport annuel d'exécution du PAM constitue le principal compte rendu de la mobilisation de fonds. Étant donné que ce rapport doit désormais être présenté à la première session ordinaire et non plus à la session annuelle du Conseil, le rapport actuel ne fournit que des données incomplètes pour 2004. De ce fait, il serait plus opportun de débattre des financements à la prochaine session annuelle, lorsque des statistiques complètes seront disponibles. Le Secrétariat est convenu que la diminution des financements multilatéraux est fort préoccupante mais a souligné qu'il y a aussi des évolutions positives, notamment l'augmentation des contributions en 2003 et la diversification des donateurs.
28. Au sujet d'une observation selon laquelle les activités d'alimentation scolaire du PAM devraient être intégrées dans des programmes communs avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Secrétariat a souligné qu'il en est déjà ainsi. Les programmes scolaires PAM/UNICEF sont de plus en plus nombreux et le nombre de pays concernés est passé de 25 en 2003 à 37 en 2004.
29. S'agissant de l'Examen triennal d'ensemble des activités de développement (TCPR), le Secrétariat a indiqué que le PAM a mené des activités relatives à l'harmonisation et à la simplification, en particulier en Afrique du Sud. L'examen triennal et les activités du PAM à ce titre devraient être étudiés à une session ultérieure du Conseil.
30. En réponse à des remarques concernant la nécessité d'améliorer les partenariats avec les autres organisations des Nations Unies et les ONG, le Secrétariat a reconnu que la coopération avec la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) est importante, mais a précisé que les priorités stratégiques du PAM sont moins axées sur l'agriculture que par le passé. Il est souvent plus opportun de collaborer avec l'UNICEF et les ONG. Le Secrétariat a accueilli favorablement l'idée d'élargir la collaboration du PAM



avec le FIDA, qui concerne essentiellement l'Asie pour le moment, à d'autres régions. Il a signalé que la collaboration entre les deux organisations est particulièrement délicate en raison de la forte centralisation des activités du FIDA et de la décentralisation de celles au PAM. Le PAM collaborera avec le FIDA et la FAO pour les activités se rapportant au Sommet du Millénaire de façon à mettre en lumière le problème de la faim; le Secrétariat est certain que des campagnes conjointes de sensibilisation de ces trois organisations seraient particulièrement utiles. En ce qui concerne les ONG, le PAM compte plus de 1 400 partenaires parmi elles et doit déterminer comment il pourrait tirer le meilleur parti de cette collaboration.

31. Le Conseil a approuvé le rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO.

---

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES**

### **Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5 (2005/EB.1/5)**

32. Le Secrétariat a présenté le document qui constitue la deuxième étape de l'intégration du renforcement des capacités dans les activités du PAM, en soulignant qu'il est presque identique au texte examiné lors de la consultation informelle récente; ce texte est destiné à établir un mécanisme juridique d'acceptation et d'utilisation des contributions pour le renforcement des capacités et il tient compte des impératifs de remboursement intégral des coûts et de transparence.
33. Accueillant le document avec intérêt, les membres du Conseil ont noté qu'il propose un cadre provisoire qui pourrait être élaboré plus avant et envisage favorablement un examen de la politique financière globale du PAM, qui aboutirait à la constitution d'un cadre de financement stable. On a affirmé qu'il est important de transférer des capacités aux partenaires locaux. Certains membres ont souhaité recevoir l'assurance que le cadre proposé n'entraînerait pas d'augmentation des coûts des opérations.
34. Le Secrétariat a donné au Conseil l'assurance que les coûts d'appui n'augmenteraient pas; les coûts varient d'une opération à l'autre, mais les investissements en faveur du renforcement des capacités devraient permettre d'accroître la valeur ajoutée.

### **Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations (2005/EB.1/7)**

35. À l'issue d'une série de consultations informelles, le Secrétariat du PAM avait invité le Conseil à approuver, dans le cadre de l'Examen des procédures de l'Organisation, les amendements au Règlement financier qui étaient nécessaires pour assurer une utilisation plus efficace des ressources et améliorer la disponibilité en temps voulu des produits alimentaires, de façon à accroître de 15 pour cent le volume de l'aide. Suite à l'approbation par le Conseil, le PAM a lancé en 2004 cinq projets pilotes qui ont été financés au titre de la Réserve opérationnelle sur la base des contributions prévues. Compte tenu de l'impact considérable de ces projets, le Secrétariat a demandé au Conseil d'approuver les amendements au Règlement afin de permettre au PAM d'avoir recours au financement anticipé dans le cadre de ses activités futures et d'engager des dépenses au stade de la préparation du projet pour constituer la filière de produits alimentaires.



36. Le Secrétariat a informé le Conseil que la mise en œuvre du système de financement anticipé des opérations s'accompagnerait de l'introduction de modes opératoires améliorés — les composantes fondamentales — afin d'éviter toute rupture de la filière et d'éliminer les soldes non dépensés à la fin des projets. Le Secrétariat a proposé d'établir un fonds de préfinancement avec un plafond de 180 millions de dollars E.-U. qui permettrait d'utiliser les ressources disponibles en attendant le versement des contributions prévues. Le Secrétariat a exposé dans ses grandes lignes une stratégie de gestion des risques, en faisant observer que toute défalcation éventuelle serait mesurée au moyen du nombre de bénéficiaires ayant reçu une aide alimentaire plutôt qu'en termes de perte monétaire. Les risques seraient d'un niveau supportable, équivalent au tiers de la Réserve opérationnelle, qui pourrait être reconstituée par le Conseil au moyen des intérêts annuels et de prélèvements sur le Fonds général. Différents mécanismes pouvaient être utilisés pour limiter les risques, comme l'élaboration d'un calendrier structuré de remboursement des avances, l'arrêt des avances dès que les dépenses au titre d'un projet atteindraient 80 pour cent des contributions prévues et des défalcatons immédiates lorsque des contributions ne se matérialiseraient pas. Il a également été débattu d'améliorations possibles du traitement des contributions en nature.
37. Afin de constituer la filière de produits alimentaires pendant la préparation du projet, le Secrétariat a proposé d'apporter d'autres amendements au Règlement financier de manière à pouvoir acheter les produits alimentaires prévus trois mois avant le démarrage du projet; les livraisons correspondraient au niveau des contributions prévues. Des rapports seraient périodiquement consignés dans les documents de projet, les rapports annuels et les rapports annuels aux donateurs. Outre l'approbation par le Conseil, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité financier de la FAO seraient invités à approuver ces amendements et dix projets pilotes supplémentaires seraient mis en route dans un délai de 18 mois.
38. Le Conseil a remercié le Secrétariat pour les explications et les précisions qu'il a apportées à la suite de plusieurs consultations informelles et l'a félicité de la qualité du document présenté. Les membres du Conseil ont exprimé avec fermeté le souhait d'obtenir l'assurance que les risques seraient raisonnables et d'être régulièrement consultés. Plusieurs membres ont demandé que le nombre de programmes inclus dans la phase initiale de mise en œuvre soit ramené de dix à sept de façon à diminuer les risques et à pouvoir réaliser plus d'évaluations préliminaires de l'impact. Certains membres ont demandé que le PAM envisage d'organiser la visite sur place d'un projet pilote relevant de l'examen des procédures avant la session annuelle du Conseil. Des rapports périodiques d'activité et un accès accru aux informations financières et aux prévisions de contributions seraient pour les membres du Conseil un gage de transparence et de bonne gestion des risques. Les membres ont également souligné qu'il était essentiel que les donateurs fassent preuve de souplesse étant donné que la reconstitution du Fonds général repose davantage sur certains d'entre eux. Une information appropriée de la part des donateurs, la souplesse de ces derniers et la disponibilité de contributions, en particulier de contributions en espèces, seraient des éléments déterminants pour le succès des nouvelles procédures de l'Organisation. Le Conseil a demandé que le niveau maximal de risque annuel soit fixé par le Secrétariat à 20 millions de dollars, ce qui équivaut à environ le tiers de la réserve annuelle, et a souhaité superviser constamment la mise en œuvre. Le PAM devrait continuer d'inciter les donateurs à honorer leurs obligations et gagner leur confiance en leur fournissant des rapports de qualité et en assurant la transparence.



39. Le Secrétariat est convenu du bien-fondé des propositions du Conseil visant à limiter la mise en œuvre, à soumettre périodiquement des rapports au Conseil et à plafonner le risque à 20 millions de dollars, et il a réaffirmé que toute avance non remboursée serait jugée sur la base du nombre supplémentaire de bénéficiaires d'une aide alimentaire. Tous les financements d'un montant inférieur à 20 millions de dollars destinés à la constitution de la filière seraient soumis au Conseil selon la procédure de l'approbation tacite. Une autre consultation informelle serait organisée après la session du Conseil afin de fournir aux membres plus de précisions sur les prévisions de contributions et la gestion des risques et d'étudier les enseignements tirés. Le PAM s'attacherait avec les donateurs à réaliser des prévisions de contributions sur une base informelle et à obtenir d'eux une plus grande souplesse. Le Conseil ayant demandé d'inclure un pays d'Amérique latine parmi les pays retenus pour la mise en œuvre des nouvelles procédures, le Secrétariat a indiqué que les activités seraient programmées là où la formation et la préparation étaient suffisantes, conformément aux priorités qui se dégageraient des débats du Conseil.
40. Le Conseil a décidé, en apportant les précisions évoquées plus haut, d'approuver les amendements aux articles ci-après du Règlement financier: l'article 10.8 pour qu'un plafond de préfinancement soit établi à 180 millions de dollars, l'article 10.6 pour que la Réserve opérationnelle puisse être utilisée pour couvrir les avances de préfinancement effectuées sur la base des contributions prévues et l'article 8.1 pour que des dépenses puissent être encourues pendant la préparation des projets.

- **Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005 (2005/EB.1/8)**
- **Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM (2005/EB.1/9)**

41. Le Commissaire aux comptes a résumé le programme de travail qui est proposé pour son équipe au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Il s'agira d'étudier: i) les effets et les avantages qu'entraînerait pour le PAM l'adoption des normes comptables internationales (IAS); ii) la mise en place et l'évolution de WINGS et son utilisation systématique sur le terrain; iii) les aspects de la technologie de l'information concernant les communications (FITTEST); iv) la gestion axée sur les résultats; v) les pertes après livraison et vi) les suites données par la direction aux recommandations du Commissaire aux comptes.
42. Le Commissaire aux comptes a ensuite présenté dans ses grandes lignes son rapport sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM, en indiquant les raisons pour lesquelles ce dernier devrait adopter les IAS ou les normes comptables internationales pour le secteur public, et abandonner les normes comptables communes des Nations Unies. Il a souligné que la bonne gouvernance repose sur des systèmes fiables de contrôle interne et de comptes rendus. La transparence qu'assurent des rapports financiers clairs revêt une importance particulière pour le PAM, qui dépend de l'appui des donateurs et a besoin que le public continue de lui faire confiance. Le système des Nations Unies a commencé d'adopter des normes extérieures indépendantes; adopter l'une ou l'autre des séries de normes internationales permettrait au PAM de continuer à appliquer les normes des Nations Unies. Le Commissaire aux comptes a donc recommandé l'adoption de principe des IAS ou des normes comptables internationales pour le secteur public et a donné l'assurance qu'il fournirait les instructions et l'appui requis si ces normes étaient acceptées.
43. En réponse aux observations formulées par des membres du Conseil, le Commissaire aux comptes a reconnu que l'exemple du FIDA, qui utilise déjà les IAS, permet de garantir qu'un changement de normes comptables comporte peu de risques. À son avis, la





publication de rapports annuels constituerait un résultat positif du passage aux IAS, mais c'est au Secrétariat qu'il appartiendrait d'en évoquer les coûts. Le coût des rapports annuels devrait être acceptable et guère plus élevé que ceux qui sont actuellement encourus par le PAM, une fois que les systèmes et procédures requis auraient été en place. Grâce à l'automatisation liée à WINGS, il devrait être de plus en plus facile de préparer les rapports. Il pourrait être nécessaire de modifier le Règlement financier du PAM et le conseiller juridique formulera des observations à ce propos en temps voulu. En ce qui concerne le risque que l'adoption des IAS compromette la comparabilité des comptes du PAM avec ceux d'autres organisations, le Commissaire aux comptes a souligné que les normes en vigueur ménagent, aux diverses organisations, plus de souplesse dans le traitement comptable que les normes IAS, qui sont plus strictes.

44. Le Directeur exécutif adjoint pour l'administration a déclaré que le Secrétariat approuve la recommandation et entend présenter au Conseil pour examen à sa troisième session ordinaire, qui se tiendra en octobre 2005, un plan de travail et un calendrier en vue de l'adoption des nouvelles normes.
45. Compte tenu de la nécessité d'examiner plus longuement cette proposition, le Conseil a pris note du rapport sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM en indiquant toutefois qu'il n'était pas encore en mesure de prendre une décision de principe. Il favorisera néanmoins ce processus en demandant au Secrétariat d'éclaircir divers points et de lui présenter un rapport comportant des renseignements sur les coûts et les répercussions de l'introduction de nouvelles normes financières.

---

## RAPPORTS D'EVALUATION

### Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR (2005/EB.1/12)

46. Le Secrétariat a pris note de l'observation d'un membre, qui a souhaité que le PAM donne des informations à jour sur l'approche commune de suivi-évaluation et il a déclaré que ces informations seraient dûment communiquées au cours d'une session à venir du Conseil. À propos des modèles révisés d'opérations d'urgence/interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et du renforcement des capacités du personnel pour améliorer la qualité des activités, le Secrétariat a mis le Conseil au courant de la situation actuelle et a déclaré qu'un rapport intérimaire lui serait présenté cette année au sujet des initiatives visant à améliorer la qualité des activités, en particulier des appuis techniques et administratifs fournis au niveau des pays et des régions.

---

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DANS LA REGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

### Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0 (2005/EB.1/13)

47. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport résumé de l'évaluation de cette IPSR en relevant que, malgré les problèmes de sécurité, l'aide à l'Afghanistan s'est poursuivie sans interruption importante de la distribution et qu'il faut féliciter le bureau de pays d'avoir obtenu ce résultat. Les principales recommandations formulées concernent l'amélioration de la base de données du bureau de pays, notamment la vérification du comptage des bénéficiaires et la comparaison entre les données de distributions prévues et



de distributions effectives, les liens entre l'évaluation préalable, la programmation et le suivi et l'amélioration de la qualité des interventions de redressement. L'existence de ces problèmes a été reconnue et le bureau de pays s'efforce de les résoudre.

48. Le Conseil a remercié toute l'équipe d'évaluation de son travail approfondi et utile en notant que les activités du PAM en Afghanistan sont particulièrement remarquables en raison des difficultés rencontrées. Des membres du Conseil ont souligné que le bureau de pays devrait améliorer les liaisons entre l'évaluation de la vulnérabilité et la programmation, le ciblage, le renforcement des capacités et le suivi et devrait aussi élaborer une stratégie de retrait viable. Le Conseil a également noté que la direction du bureau de pays a réagi positivement aux recommandations des évaluateurs; le Conseil serait disposé à appuyer une intervention prolongée complémentaire en 2005. Le PAM a été encouragé à améliorer son système institutionnel de suivi et à donner davantage d'importance au ciblage des bénéficiaires et au renforcement des capacités. Il serait nécessaire de mettre au point une stratégie de retrait viable à la lumière des recommandations figurant dans l'évaluation.
49. Le Secrétariat a remercié le Conseil de son excellente contribution et a affirmé la nécessité d'améliorer le suivi et de renforcer les capacités locales. Le Directeur régional a déclaré que l'évaluation serait dûment prise en compte pour la planification de la prochaine IPSR qui sera effectuée pendant l'année 2005 en harmonie avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).
50. Le Directeur régional a ensuite informé le Conseil des autres activités du PAM dans la région. Après trois opérations d'urgence lancées dans les Territoires palestiniens occupés, une IPSR est en préparation afin d'être approuvée en juin 2005. En Iraq, l'intervention reste axée sur les secours d'urgence, mais l'opération d'urgence en cours ne dispose pas de fonds suffisants. Le manque de ressources en Azerbaïdjan a obligé à suspendre les distributions de secours bien que le gouvernement ait offert un don considérable. Le Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale reste résolu à renforcer l'ACV pour améliorer la base de connaissances en vue des activités à venir, notamment en Arménie, en Géorgie et en Azerbaïdjan. Les projets sont harmonisés conformément à l'UNDAF; ainsi, le programme de pays en cours pour le Yémen sera raccourci d'un an pour l'harmoniser avec les programmes d'autres organismes; un nouveau programme de pays est en préparation. La mobilisation des fonds, y compris les dispositifs de conversion de la dette, a donné de bons résultats dans la région, mais il reste des besoins importants à couvrir.

---

## **PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DANS LA REGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE — QUESTIONS OPERATIONNELLES**

- Augmentations budgétaires pour des activités de développement — Programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2 (2005/EB.1/14)**
- Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Ouganda 10121.1 (2005/EB.1/15)**
- IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour (2005/EB.1/16)**

51. Le Directeur régional du Bureau pour l'Afrique orientale et centrale (ODK) a présenté dans leurs grandes lignes les opérations du PAM dans la région, ainsi que les difficultés



rencontrées par les bureaux de pays, notamment les conflits, la sécheresse et les inondations. En 2004, le PAM a fourni 1,7 million de tonnes de produits alimentaires sur 2,1 millions de tonnes prévues pour la région; l'objectif de 2005 a été fixé à 2,3 millions de tonnes.

52. Certaines activités du PAM ont reçu des ressources adéquates, mais les déficits enregistrés dans certains secteurs ont eu des répercussions notables sur la mise en œuvre. Les difficultés d'accès à l'eau, l'instabilité politique, l'épidémie de VIH/sida, les conflits, l'insécurité, les problèmes de transport et la présence d'effectifs importants de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) dans plusieurs pays, posent des problèmes graves, qu'il faut surmonter pour pouvoir répondre aux besoins des bénéficiaires; le plan d'urgence élaboré pour la région en 2004 reste valable pour l'année en cours. En 2004, ODK a pu acheter localement 444 000 tonnes de produits alimentaires pour un montant de 95 millions de dollars.
53. Le Directeur régional a donné des informations au Conseil sur l'augmentation budgétaire demandée pour le programme de pays Éthiopie, sur la note d'information concernant l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) en Éthiopie et sur la poursuite de l'IPSR en Ouganda. Le Conseil a reconnu que les bénéficiaires des interventions en Éthiopie, en particulier les enfants scolarisés, ont toujours besoin d'aide et que les coûts de transport des produits sont élevés. Certains membres du Conseil ont estimé que les coûts de transport pouvaient être réduits grâce à l'augmentation des achats locaux; un membre a demandé au Secrétariat s'il serait possible que les écoles achètent leurs propres produits.
54. Le Conseil a souligné que le PAM devrait accorder une attention particulière au suivi et à la supervision des partenaires du gouvernement et autres en Éthiopie en mettant l'accent sur l'assistance technique. Des études et évaluations indépendantes des marchés devraient être réalisées chaque fois que possible. Des membres du Conseil ont également recommandé que le PAM définisse les conditions dans lesquelles le retrait pourrait être envisagé, y compris en créant des liens avec d'autres programmes, en consultation avec d'autres organismes.
55. Le Secrétariat a répondu que les coûts de transport ont été sensiblement réduits en Éthiopie. Un examen interne établira sous peu les endroits où des transferts de fonds devraient être effectués dans les zones à déficit alimentaire. De nombreuses écoles éthiopiennes sont actuellement trop isolées pour obtenir elles-mêmes les produits nécessaires pour préparer les repas scolaires, mais le Secrétariat a accueilli cette idée avec intérêt car elle pourrait servir de base à une stratégie de retrait à venir.
56. Le Secrétariat a également demandé au Conseil d'approuver l'IPSR Ouganda, en précisant que les paragraphes 31 et 67, qui concernaient le programme élargi d'alimentation scolaire, ont été supprimés. L'IPSR devait se poursuivre pour continuer à fournir un enseignement aux victimes du conflit en cours et aux autres groupes vulnérables.
57. Le Conseil a confirmé son appui à cette IPSR et reconnu l'importance de la scolarisation des enfants victimes des conflits. Des membres du Conseil ont fait remarquer que, au titre de l'IPSR, l'activité d'alimentation scolaire devrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités du gouvernement, la coordination avec les autres intervenants et l'élaboration d'une stratégie de retrait viable. Plusieurs membres se sont également prononcés en faveur de l'achat local des produits et un membre a suggéré que les activités vivres-pour-la-création-d'actifs soient axées sur le nettoyage des camps abandonnés.





58. En réponse à une demande du Conseil, le Secrétariat a expliqué que la suppression des paragraphes 31 et 67 n'aurait aucune incidence sur les effectifs de bénéficiaires ni sur le budget, puisque ces passages avaient été élaborés spécialement pour l'IPSR. Les achats locaux seront facilités et dépendront des fonds à disposition. La coordination et le renforcement des capacités seront également un aspect important des activités, l'objectif étant de confier le programme d'alimentation scolaire aux autorités locales lorsqu'elles auront les moyens voulus.

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DANS LA REGION AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES — QUESTIONS OPERATIONNELLES

### Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Colombie 10366.0 (2005/EB.1/17)

59. Le Directeur régional a souligné que les priorités du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ODPC) sont conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux priorités stratégiques du PAM et que, s'agissant des programmes fondés sur l'aide alimentaire, les objectifs sont: i) de travailler en partenariat avec les gouvernements de la région; ii) d'accroître les engagements des gouvernements et iii) de développer la participation du secteur privé.
60. ODPC entend mettre en place un système régional de gestion des interventions fondées sur l'aide alimentaire qui lui permette d'aider les gouvernements à mettre en commun les activités et les modèles d'intervention. Le bureau espère également établir un atlas de la sécurité alimentaire pour la région afin de renforcer le ciblage et de collaborer avec d'autres organismes pour préparer une étude du coût de la faim et de la malnutrition. ODPC travaille également au renforcement des dispositifs de préparation aux urgences et d'intervention rapide. Il a en outre pour objectifs de développer la participation du secteur privé conformément aux prescriptions de la législation nationale, d'élaborer des mécanismes de coopération technique et d'enrichissement en micronutriments en Amérique centrale et dans les Andes. ODPC se propose enfin de lancer un programme VIH/sida en prévision d'une aggravation éventuelle de la situation.
61. L'IPSR Colombie 10366.0, qui repose sur une évaluation des besoins PAM/CICR, a été mise en œuvre pour tenir compte de l'évolution de la dynamique des déplacements de populations afin d'aider les personnes nouvellement déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), y compris celles qui ne reçoivent pas d'aide alimentaire. En Haïti, l'objectif est de renforcer les opérations en cours pour aider les populations vivant dans l'insécurité alimentaire en temps de crise. Une opération d'urgence est en cours au Guyana pour répondre aux besoins causés par les inondations récentes. Le Gouvernement équatorien fournit un appui logistique aux opérations; d'autres pays ont également indiqué qu'ils étaient prêts à apporter une assistance logistique.
62. Le Conseil a félicité ODPC de chercher à être le partenaire des gouvernements de la région. Certains membres ont signalé que le ciblage de l'IPSR Colombie pourrait être amélioré de façon à atteindre les groupes de population les plus pauvres, relevant que le grand problème était l'accès à la nourriture et non les disponibilités; de nombreuses PDI n'obtiennent pas de vivres sur une base régulière. Certains membres ont recommandé de mettre l'accent sur le développement des services communautaires au profit des populations vulnérables. Le Conseil a reconnu que l'endettement extérieur constitue un lourd fardeau pour le Gouvernement colombien et s'est déclaré très favorable à cette IPSR.



63. Un membre a demandé dans quelle mesure les programmes d'aide alimentaire peuvent être liés aux programmes gouvernementaux et a appelé à la prudence parce que les activités de l'IPSR peuvent avoir des répercussions négatives sur les mécanismes de survie des populations. On a suggéré de recourir, autant que possible, au réseau de solidarité sociale et de mettre à la disposition des fournisseurs locaux une partie des entrepôts du PAM. Les gouvernements des pays devraient, dans la mesure du possible, être associés aux activités et les programmes vivres-contre-travail et vivres pour la formation devraient servir à promouvoir la solidarité. Plusieurs membres ont fait remarquer que dans cette crise "oubliée" et insuffisamment financée, l'un des besoins fondamentaux est de réduire les causes de conflits, qui sont à l'origine de la plupart des problèmes. Le Conseil a demandé que le rapport du CICR lui soit communiqué.
64. Le Directeur régional a remercié le Conseil, au nom de sa division, pour l'appui qu'il lui a apporté. Il a reconnu la nécessité de renforcer les capacités nationales, notamment pour atténuer l'exclusion des populations autochtones du développement social. On a conscience du danger que représentent les effets de l'aide sur les mécanismes de survie et les rations distribuées sont modestes pour cette raison. La nécessité de disposer d'indicateurs de résultats dans le cadre logique a été dûment notée. Le système actuel d'entreposage est le meilleur possible, compte tenu des problèmes de sécurité. L'étude du CICR est en cours de traduction et sera communiquée au Conseil dès que possible. Les activités du PAM sont, dans la mesure du possible, fondées sur les communautés. Les problèmes des communautés isolées ne sont pas ignorés, mais la sécurité du personnel est primordiale. La plupart des produits alimentaires distribués dans le cadre des programmes du PAM sont achetés sur place, à l'exception des lentilles, qui sont importées parce qu'il s'agit d'un aliment bon marché, facile à cuisiner et permettant donc d'économiser du combustible.

---

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DANS LA REGION AFRIQUE AUSTRALE

65. Le Directeur général a commencé par annoncer une bonne nouvelle sauf retournement de la situation au cours des deux prochains mois, qui seront critiques, les disponibilités de céréales en Afrique australe pourraient s'établir en 2005 aux meilleurs niveaux enregistrés depuis les années 90. En revanche, les besoins sont considérables au niveau des ménages: la sécurité alimentaire de 2,5 millions d'habitants qui souffrent de pauvreté chronique est menacée; rien qu'au Zimbabwe, 1,4 million de personnes ont besoin d'aide. Comme il est difficile de trouver des ressources pour l'aide alimentaire en faveur de ce pays, de nombreux bénéficiaires ne font qu'un repas par jour de façon à faire durer davantage la nourriture. Le PAM a également rencontré des difficultés pour répondre aux besoins des réfugiés, notamment en Zambie, l'un des cinq pays du monde où il assure désormais la gestion des distributions alimentaires à la place du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
66. Le PAM fait partie de l'Équipe des Directeurs régionaux des Nations Unies pour l'Afrique australe qui travaille, sous la présidence du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour combattre la "triple menace": insécurité alimentaire, capacité de gouvernance affaiblie et VIH/sida. Cette Équipe envisage trois tâches réalisables: faire progresser la programmation conjointe de façon visible, obtenir un soutien interorganisations plus considérable et mieux coordonné pour les bilans communs de pays et l'UNDAF, enfin, contribuer à renforcer la mobilisation des ressources au niveau des pays.



67. Les besoins de ressources de l'IPSR en 2005 s'élèvent à 167 millions de dollars, mais malheureusement les contributions reçues jusqu'ici ne représentent que 22 pour cent de ce chiffre. Le PAM couvre à l'heure actuelle les besoins alimentaires de base non seulement de 2,5 millions de personnes souffrant de pauvreté chronique, mais aussi de 1,8 million d'autres personnes affectées par la sécheresse au Lesotho, dans le sud du Malawi et en Swaziland. Si on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il ne suffira pas de poursuivre les activités habituelles. L'appui du Conseil est nécessaire pour aller de l'avant.
68. Le Conseil a remercié le Secrétariat de cet exposé, en notant que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour l'IPSR. Des membres ont fait observer que la faim et la pauvreté qui frappent la région tirent leur origine non de conflits mais de la sécheresse, de l'épidémie de VIH/sida et du manque d'irrigation. Cette terrible épidémie a fait baisser l'espérance de vie et fait apparaître une génération d'orphelins dont bon nombre ne reçoivent pas l'aide dont ils auraient tant besoin. Tout en reconnaissant que le PAM joue un rôle important en fournissant une aide alimentaire, appui indispensable pour lutter contre le VIH/sida, le Conseil a admis que son action ne touche pas les causes mêmes de la pandémie. Comme le montre l'exemple du Brésil, la maladie ne peut être maîtrisée que par une action d'ensemble concertée. Le Conseil a également souligné que l'IPSR pour l'Afrique australe offre un excellent exemple de coopération interinstitutions efficace; le PAM a exercé une influence importante dans la mise en place de cette coopération.
69. Le Secrétariat a remercié le Conseil de ses propos encourageants et a donné l'assurance qu'il redoublerait d'efforts pour faire évoluer la situation dans la région.

---

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DANS LA REGION ASIE

### **Intervention du PAM à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami (2005/EB.1/18)**

70. Le Secrétariat a donné au Conseil les dernières informations disponibles sur les interventions du PAM dans les pays frappés par le tsunami en décembre 2004. Dès le lendemain de la catastrophe, le PAM a approuvé quatre opérations d'urgence rapides au Sri Lanka, en Indonésie, aux Maldives et en Thaïlande. Pendant la première phase, le PAM a effectué des évaluations de référence des besoins d'urgence et a mis en place le suivi systématique de la situation. Il travaille avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Centre conjoint de logistique des Nations Unies, des ONG, les gouvernements et des partenaires locaux. Des donateurs du secteur privé ont offert un soutien sous diverses formes. Des problèmes ont été rencontrés pour acheminer l'équipement sur place, atteindre les personnes ayant besoin d'aide et assurer la sécurité. Au cours de la prochaine phase (mars-juin 2005), les activités favoriseront le passage à la remise en état et au redressement. Il faudra effectuer des évaluations complémentaires pour savoir dans quelle mesure des secours continueront d'être nécessaires et quelle sera la forme la plus appropriée de soutien au redressement.
71. Grâce à l'abondance des dons en faveur des populations frappées par le tsunami, le PAM dispose d'un excédent de fonds pour l'opération d'urgence régionale qu'il envisage donc de prolonger jusqu'à la fin de 2005, après consultation des donateurs.
72. Le Secrétariat a également informé le Conseil des activités en cours dans d'autres pays de la région, notamment de la situation d'urgence au Népal, des taux de malnutrition élevés



en République démocratique populaire de Corée et du problème du VIH/sida en Inde. Il a donné au Conseil l'assurance que le PAM est fermement résolu à apporter une aide à la région, mais non pas en détournant pour ce faire des ressources d'autres régions en crise.

73. Le Conseil a remercié le Secrétariat de cet exposé qui a mis en lumière l'excellente organisation des opérations. Le PAM a fait face à la catastrophe en agissant avec rapidité et efficacité et ses services continuent d'établir des plans stratégiques pour l'avenir tout en répondant aux besoins immédiats: c'est exactement là le genre d'action que le Conseil a souhaité.
74. Suite aux préoccupations exprimées à propos de la prolongation de l'opération d'urgence régionale, le Secrétariat a assuré le Conseil que le PAM lancerait des activités de redressement et que le cadre régional de l'opération ne constituerait pas un obstacle. Il a également contesté l'idée que l'aide alimentaire fausse le fonctionnement des marchés. Il a accueilli favorablement la recommandation du Conseil en faveur des achats de produits alimentaires au niveau local, mais a signalé que le PAM effectue les deux tiers de ses achats de vivres dans des pays en développement. Quant au risque que l'aide alimentaire suscite une dépendance des populations, le Secrétariat a souligné que le PAM a pleinement conscience de ce risque; il travaille dans sept pays frappés par le tsunami, mais n'a prévu d'IPSR que dans les deux pays le plus gravement touchés, l'Indonésie et le Sri Lanka. Le PAM se propose de réduire progressivement les distributions générales dans ces pays tout en soutenant des activités vivres-contre-travail et, éventuellement, vivres-contre-espèces. Il dispose dans la région d'experts expérimentés qui utilisent divers instruments d'analyse pour déterminer la forme d'aide la mieux adaptée à chaque cas; ces experts travaillent en consultation avec d'autres institutions des Nations Unies et des partenaires de développement, mais ils collaborent surtout avec les gouvernements eux-mêmes auxquels les décisions incombent en définitive.
75. En réponse à une observation relative aux enseignements à tirer de cette action, le Secrétariat a donné l'assurance qu'il ne manquerait pas de le faire, mais qu'il tenait également à appliquer les leçons tirées d'autres crises. Le PAM se préoccupera aussi de la gestion des risques. Le Secrétariat a été d'accord avec le Conseil pour estimer que l'atténuation des conséquences des catastrophes et la préparation aux crises sont indispensables. D'autres organisations mettront prochainement en place des systèmes d'alerte rapide en cas de tsunami: le PAM se propose d'étudier les interventions d'urgence avec les gouvernements. Il collabore également avec les autres organisations qui ont leur siège à Rome, en particulier le FIDA qui doit détacher un de ses fonctionnaires au Bureau du PAM à Jakarta en vue d'une collaboration éventuelle à des programmes travail-contre-espèces et d'autres projets.
76. Le Secrétariat a informé le Conseil que la prolongation de l'opération d'urgence régionale fera l'objet d'une décision finale du Directeur exécutif. Le Conseil sera consulté sur toutes les prorogations nécessaires et les donateurs le seront au sujet de toute nouvelle affectation des ressources qui serait opportune.

---

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITES DANS LA REGION AFRIQUE DE L'OUEST

77. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest a mis le Conseil au courant des questions qui intéressent les opérations du PAM dans cette région, l'une des plus pauvres du monde, où une personne sur deux gagne moins de 1 dollar par jour. Une mission d'évaluation a confirmé que l'invasion acridienne n'est pas aussi grave que prévue, mais la sécheresse accentue la crise dans certaines zones.



78. L'IPSR pour la région côtière d'Afrique de l'Ouest, que le Conseil a approuvée en octobre 2004, est mise en œuvre dans un contexte de stabilisation politique et de démobilisation, mais l'insuffisance des fonds pourrait entraver sa progression. En Côte d'Ivoire, la situation politique toujours bloquée continue de compliquer les problèmes de sécurité alimentaire. Au Tchad, le PAM fournit une aide à 200 000 réfugiés, les activités ACV et le suivi se renforcent et une mission d'évaluation conjointe vient de se terminer; l'aide alimentaire sera élargie à la population hôte. En outre, le PAM intensifie sa collaboration avec le HCR et le Gouvernement tchadien.
79. En ce qui concerne le programme d'alimentation scolaire élargi pour l'Afrique de l'Ouest, le PAM travaille en partenariat avec toutes les parties intéressées. Le nombre net d'élèves inscrits à l'école a sensiblement augmenté et l'écart entre garçons et filles diminue. La coopération avec les organisations sous-régionales, déjà satisfaisante, s'intensifie encore. En 2004, le PAM a acheté 20 millions de dollars de produits alimentaires dans la région.
80. En réponse à une demande du Conseil, le Directeur régional a déclaré qu'une livraison très importante de produits pour les Soudanais réfugiés au Tchad est arrivée à destination et que la distribution est en cours. Le Secrétariat a remercié le Conseil de l'appui qu'il apporte à cette région.

---

## QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

### **Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies (2005/EB.1/21)**

81. Le Secrétariat a fait observer que l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas accepté les recommandations concernant le financement central des mesures de sûreté et de sécurité du personnel, mais a décidé que chaque institution resterait responsable du financement des mesures nécessaires, avec partage des coûts. Le Secrétariat a demandé que le Conseil approuve le financement des mesures de sécurité du personnel pendant l'exercice en cours grâce au Fonds général.
82. Le Conseil a réaffirmé combien il se préoccupe de la sécurité du personnel des Nations Unies et souligné la nécessité de trouver une solution durable à ce problème; des membres ont noté que les dépenses de sécurité seraient désormais couvertes au moyen de fonds destinés à l'origine aux bénéficiaires de l'aide. Certains membres du Conseil ont signalé que les pays donateurs ne participent pas tous également au financement du Fonds général, et qu'il serait peut-être préférable de financer les mesures de sécurité et de sûreté sur le budget des Services administratifs et d'appui aux programmes (AAP). Le Conseil a également recommandé que le PAM renforce sa coordination avec le système interinstitutions et l'UNSECOORD et tire au clair le rapport entre le montant de 800 000 dollars affecté à la réforme des Nations Unies et la question du financement des mesures de sécurité qui lui est soumise ici. Un membre a également proposé d'apporter une modification au projet de décision en liaison avec la résolution 59.276 des Nations Unies.
83. Le Secrétariat a partagé la préoccupation inspirée au Conseil par la décision récente de l'Assemblée générale. Le budget AAP n'est pas suffisant à l'heure actuelle pour fournir les fonds nécessaires. Le Secrétariat a souligné que la situation actuelle est sans précédent et ne se reproduira probablement pas au cours des prochains exercices. En réponse à une demande du Conseil, il a déclaré que le montant affecté à la réforme des Nations Unies est



destiné aux locaux communs, notamment à l'évaluation des menaces pour la sécurité, question qui préoccupe vivement le Secrétaire général.

84. Le Conseil a réaffirmé les préoccupations que lui inspire ce mécanisme de financement. Faute d'autres solutions possibles, il a approuvé le financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel au moyen du Fonds général pour l'exercice en cours, étant entendu qu'il s'agit d'une décision ponctuelle qui ne préjuge pas des décisions à venir.

---

## QUESTIONS DIVERSES

### **Rapport oral sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (2005/EB.1/23)**

85. Le Président a mis le Conseil au courant de la réunion conjointe récemment tenue par les Conseils du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM à New York; cette réunion a été précédée d'une consultation informelle à Rome qui a contribué à renforcer la position du PAM. On envisage d'organiser une nouvelle consultation de ce genre avant la réunion conjointe des Conseils l'année prochaine.
86. Les débats de la réunion ont porté sur le VIH/sida, la simplification et l'harmonisation des mesures concernant la parité homme-femme et le passage des secours à l'aide au développement, questions qui intéresseront également la prochaine session conjointe. Dans ces grands domaines, quelques problèmes ont particulièrement retenu l'attention: i) le financement et la coordination des programmes de lutte contre le VIH/sida pour lesquels le renforcement des capacités avec les gouvernements et les ONG sera capital; ii) la question des violences familiales; iii) l'intégration de la question de la parité homme-femme dans les activités du système des Nations Unies et l'amélioration des statistiques; iv) l'organisation de bilans communs de pays dans le contexte de l'UNDAF; enfin, v) le passage des secours à l'aide au développement dans les situations d'après-conflit et d'après-catastrophe.
87. Le Secrétariat a remercié le Conseil et souhaité la bienvenue aux hauts fonctionnaires du PAM qui viennent de prendre leurs fonctions ainsi qu'aux fonctionnaires qui ont bénéficié d'une promotion et sont revenus au Programme. Les nouveaux membres du Conseil ont également été accueillis et les participants ont adressé leurs bons vœux à ceux qui doivent quitter le Conseil. Les membres du Conseil ont adressé leurs souhaits sincères de réussite aux fonctionnaires qui ont récemment été recrutés ou ont reçu une nouvelle affectation.





## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

|           |  |
|-----------|--|
| AAP       | Services administratifs et d'appui aux programmes  |
| ACV       | Analyse et cartographie de la vulnérabilité  |
| CICR      | Comité international de la Croix-Rouge   |
| FAO       | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture                                    |
| FIDA      | Fonds international de développement agricole  |
| FITTEST   | Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications |
| FNUAP     | Fonds des Nations Unies pour la population   |
| HCR       | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  |
| IAS       | Normes comptables internationales  |
| IPSR      | Intervention prolongée de secours et de redressement   |
| ODK       | Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale   |
| ODPC      | Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes   |
| ONG       | Organisation non gouvernementale   |
| PDI       | Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays  |
| PNUD      | Programme des Nations Unies pour le développement  |
| SIDA      | Syndrome de l'immunodéficience acquise   |
| VIH/sida  | Virus immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise                                     |
| UNDAF     | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement  |
| UNICEF    | Fonds des Nations Unies pour l'enfance   |
| UNSECOORD | Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité   |
| VIH       | Virus d'immuno-déficience humaine  |
| WINGS     | Système mondial et réseau d'information du PAM   |

